

L'ajournement

Après toutes ces belles promesses, monsieur le Président, en mars 1987, et je le répète, je demandais au gouvernement: Quel est votre échéancier et quelles sont vos propositions?

A ce moment-là on n'avait pas encore un projet de loi ferme devant nous mais il y avait une certaine impatience au niveau du Comité des langues officielles, et certains députés de la Chambre se disaient non seulement impatients mais peut-être incommodés par le manque d'action.

Toutefois, en juin 1987, la 25 juin pour être plus précis, le gouvernement a finalement accouché d'un projet de loi, et les trois partis de la Chambre se sont entendus pour dire que c'était un projet de loi assez positif, qu'il y avait certainement amélioration à y apporter mais que, en général, nous étions tous d'accord.

Depuis ce temps-là, monsieur le Président, soit depuis le 25 juin dernier, c'est l'inertie totale. Pourquoi? Il peut y avoir des raisons. Le 20 mars lorsque je posais la question, on se souviendra que j'avais mentionné à ce moment-là que certains députés conservateurs, et je pensais au président du Comité des langues officielles, le député conservateur de Charlevoix (M. Hamelin) qui avait dit dans *La Presse* que le retard était dû, et je cite textuellement: «aux réactions barbares et dynosauriennes de certains députés».

Je ne sais pas si cela a agacé certaines gens, mais mon ami Charles Hamelin n'est plus président du Comité des langues officielles, il a été remplacé. Tout ce que je sais c'est que lui, et bien d'autres à la Chambre, sont inquiets en constatant qu'il y a un retard.

Monsieur le Président, il y a des choses qui doivent se faire, et cela doit se faire avec toute la célérité possible.

Il y a des protocoles d'ententes fédérales-provinciales qui doivent être signés d'ici la fin de juin 1988 avec les provinces en matière d'éducation.

On se souvient du fait que dans le projet de loi C-72, il y a un préambule fort important, très bien fait, qui dit que, et je fais un résumé très vite, l'on fera non seulement la protection des langues officielles, mais la promotion également, chose que l'Accord du Lac Meech mettait de côté et n'a pas voulu encaisser. On nous a dit en ce temps-là: «Ne vous en faites pas, le projet de loi verra à combler cette lacune. On mettra dans le projet de loi cette obligation pour le palier fédéral de faire la promotion.» Or, il y a des ententes fédérales-provinciales qui représentent plusieurs centaines de millions de dollars qui doivent être conclues d'ici la fin de juin 1988, ententes qui traitent de l'enseignement des langues officielles, ententes qui sont importantes pour les groupes minoritaires francophones hors Québec, anglophones au Québec et tous ceux, à l'élémentaire comme au secondaire, qui prennent le français ou l'anglais comme langue seconde. Et ces ententes-là doivent être paraphées, déterminées d'ici juin. C'est long des négociations fédérales-provinciales, monsieur le Président! Et si la nouvelle Loi sur les langues officielles n'est pas adoptée avant la fin du mois de décembre ou au commencement du mois de janvier,

comment vont faire les représentants à la table des négociations entre la province en cause et le niveau fédéral pour en arriver à une entente?

Je dis que c'est important, monsieur le Président, que l'échéancier du gouvernement soit connu, non seulement à cause de cette question fort importante des ententes fédérales-provinciales, mais il y a aussi une réglementation qui découle de tout projet de loi qui doit être préparée par des experts dans le domaine. Cette réglementation qui découlera du projet de loi C-72 aura un effet très important sur le comportement de certaines agences, certains ministères fédéraux.

Dieu sait, monsieur le Président, qu'on en a discuté en cette Chambre, que le Comité des langues officielles se penche régulièrement sur l'inertie, le manque de «positif» de certains ministères et agences dans le domaine de l'application de la loi! On nous dit: Attendez, il y a une nouvelle loi qui s'en vient! Pour le moment, on ne peut pas faire grand-chose, parce que vous savez, tout va changer! Monsieur le Président, il y a une limite à la patience. Je dis au gouvernement: Arrivez! Aboutissez! Présentez devant cette Chambre en deuxième lecture le projet de loi C-72 pour qu'on puisse enfin en finir, passer à l'action, faire la réglementation, dire aux ministères, aux agences et à tous ceux qui aujourd'hui font du surplace qu'il faut bouger, qu'il faut faire quelque chose.

Je demande au secrétaire parlementaire, je ne sais pas qui va me répondre pour le gouvernement, mais je demande au secrétaire parlementaire de m'assurer que le projet de loi sur les langues officielles, C-72, ne fait pas l'objet d'une résistance de la part de certains groupes dans le caucus conservateur qui s'opposeraient à cette nouvelle loi et que c'est par souci d'une unité canadienne d'apporter des amendements absolument essentiels à la loi que ce gouvernement présentera d'ici la fin du mois de décembre le projet de loi pour étude. Et je l'assure qu'après étude sérieuse, nous ferons tout, nous de l'Opposition, pour donner au gouvernement, avec une célérité—cela va peut-être les surprendre—mais avec beaucoup de coopération, nous aiderons le gouvernement à faire adopter ce projet de loi aussitôt que possible, après étude évidemment sérieuse des quelques amendements que nous voulons apporter.

Je demande au gouvernement ce soir, monsieur le Président, en terminant, de m'assurer qu'il a en tête, qu'il a la volonté de faire en sorte que le projet de loi soit adopté bientôt.

• (1815)

[Traduction]

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, lors de la période des questions, le 2 juin, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a fait allusion aux modifications qu'on devait apporter à la Loi sur les langues officielles et à la démarche entreprise par le gouvernement pour actualiser la politique linguistique du Canada. Le député voulait savoir quand le projet de loi serait déposé au Parlement et il se demandait si le gouvernement tardait à agir par crainte d'une réaction défavorable. Je puis lui garantir que ce n'est pas le cas.